



Communiqué

Bruno LEMAIRE veut prendre le contrôle de la Caisse des dépôts pour la mettre au service des marchés !

Si l'on pouvait le redouter depuis cet été, en observant les pratiques et les discours très contestables de l'Elysée et de Bercy sur la Caisse des dépôts et sa gouvernance à l'occasion du long processus de nomination de son Directeur général (cf nos communiqués précédents), la révélation d'une lettre du ministre de l'économie et des finances adressée le 15 décembre au nouveau Directeur Général de la CDC, Eric LOMBARD, ne laisse plus place au moindre doute : L'Elysée et Bercy veulent prendre le contrôle direct de la Caisse, faisant fi de son autonomie républicaine. Il faut dire que l'instance de gouvernance de la Caisse des dépôts, la Commission de surveillance censée incarner la protection du parlement sur l'institution, est considérablement affaiblie, la démission récente de son Président, Gilles LE GENDRE, en fournissant une dernière illustration.

Par sa forme et son ton comminatoire, ce courrier est sans ambiguïté et fait du Directeur général de la CDC un subordonné direct du Ministre :

Les formules impératives foisonnent et le disputent aux injonctions : « *cette institution doit poursuivre sa modernisation, retrouver son agilité (???)...recentrer ses moyens sur les secteurs prioritaires* » ; « *je souhaite examiner avec vous la possibilité de réformer son organisation comptable et prudentielle (???)* » ; « *l'intervention de la CDC doit se concentrer sur les domaines où la nécessité d'une intervention publique pérenne est avérée ...* » ; « *vous engagerez une réflexion sur l'avenir des filiales de la CDC...* » ; « *vous poursuivrez et amplifierez les efforts entrepris afin de réduire les coûts de fonctionnement du groupe incluant notamment la maîtrise de la masse salariale...* » ; « *Vous mènerez les réorganisations nécessaires afin de renforcer l'efficacité de l'institution et de ses filiales dans une logique de performance...je souhaite que vous me teniez informé chaque année de vos projets dans ce domaine.* ». « *Les règles de prélèvement au bénéfice de l'Etat qui prévalaient avant 2016 doivent être rétablies dès 2017* » ; « *vous contribuerez à la rénovation de la gouvernance de la CDC ...* » ; « *Vous apporterez votre assistance au gouvernement dans la conduite des travaux législatifs qu'impliqueront ces différents chantiers* » ; « *je vous proposerai de conduire une revue de la mise en œuvre de cette feuille de route au milieu de votre mandat* ».

Quoi qu'en dise le gouvernement, cette lettre intitulée « feuille de route » par le Ministre lui-même constitue une atteinte, sans précédent depuis 200 ans, au principe d'autonomie de la CDC et de sa garantie par le Parlement, qui met gravement en péril l'exercice de la mission publique fondamentale confiée à la CDC : protéger l'épargne des citoyens sous toutes ses formes (épargne populaire, consignations, prévoyance, retraite...) de la convoitise des gouvernements et de l'avidité des marchés ...et transformer la somme des intérêts particulier en emplois d'intérêt général. Bruno LE MAIRE devrait s'inspirer de cette phrase du général DE GAULLE ? : « *La continuité de la Caisse des dépôts... cela tient à son autonomie, c'est-à-dire à la responsabilité propre qui lui est attribuée et que ses dirigeants ont toujours su pratiquer, et les pouvoirs publics maintenir pour le service de l'Etat* ».

Quant à son contenu, cette lettre ne laisse également aucun doute sur les intentions du gouvernement quant à la Caisse des dépôts : **banaliser son fonctionnement ; privatiser ses filiales et augmenter ses prélèvements** quitte à « **tuer la poule aux œufs d'or** ».

En matière de fonctionnement, le Ministre souhaite « *dégager des marges de manœuvre financières supplémentaires mises au service de l'économie ... en examinant la possibilité de réformer son organisation comptable et prudentielle* ». **Sous ce contenu énigmatique, il faut lire le projet de**

banalisation comptable et prudentielle de la CDC passant par la mise sous contrôle de l'APCR, à l'instar de toute banque privée. Bruno LE MAIRE n'indique t-il pas plus loin que la gouvernance de la CDC doit être rénovée ... « *en capitalisant sur les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise* » ... tout comme il enjoint le DG de « **réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble du groupe incluant notamment la maîtrise de la masse salariale** ... et mener les réorganisations nécessaires afin de renforcer l'efficacité de l'institution et de ses filiales dans une logique de performance ». **Merci, mais les salariés ont déjà donné ! Leur « productivité » ne cesse d'augmenter d'année en année tandis que la masse salariale stagne !** (cf rapport annuel 2016 de secafi sur les résultats du groupe CDC).

Quant aux activités de la Caisse et de ses filiales, le Ministre ne cache pas ses intentions en indiquant clairement que « **celles-ci doivent se concentrer sur les domaines où la nécessité d'une intervention publique pérenne est avérée, notamment par l'existence d'une défaillance de marché** ... quitte à s'inspirer des « *expériences étrangères* » (???) ... et de poursuivre en souhaitant l'élaboration d'une « *doctrine d'intervention et d'investissement fondée sur l'additionnalité et la subsidiarité avec les acteurs économiques du secteur privé et prônant le co-financement avec des capitaux privés français et internationaux de projets d'utilité publique* » (**bienvenue au pays des PPP !**). Pour ce qui concerne les participations et interventions ne répondant pas à ces critères (ICADE ? CNP ? CDA ? TRANSDEV ?...), le rédacteur n'y va pas par quatre chemins en énonçant clairement qu'elles doivent faire l'objet **d'un désengagement progressif (c'est-à-dire une privatisation)** dans le respect des intérêts patrimoniaux de l'institution et de l'Etat ... et de préciser plus loin que la « **rotation accrue du bilan de la CDC permettra de dégager des recettes dont une part pourra être reversée à l'Etat** » !

Car **l'une des réelles motivations de l'exécutif dans cette tentative de prise de contrôle est bien d'augmenter ses recettes quitte à tuer la « poule aux œufs d'or » et à mettre en cause la première mission de la Caisse : la protection de l'épargne populaire.** Pour s'en convaincre, il suffit de constater que le Ministre exige **le rétablissement des règles de prélèvement « confiscatoires » au « bénéfice de l'Etat » qui ont prévalu entre 2009 et 2015** : soit 75 % du résultat social plutôt que 50 % en 2016 suite aux interventions de feu Henri EMMANUELLI et aux engagements de François HOLLANDE. Cette simple mesure équivaudrait pour 2017 à une augmentation d'impôts de plusieurs centaines de millions d'euros à laquelle il faut ajouter le prélèvement annuel de l'Etat sur les fonds d'épargne centralisés à la CDC (entre 500 millions et 1 milliards d'euros par an). **A ce propos, notons au passage que cette lettre ignore totalement les deux plus anciennes missions de la Caisse : la gestion sécurisée de l'épargne populaire ainsi que celle des régimes publics de retraite...** De là à considérer que **Bercy ne considère plus que ses missions doivent être dévolues à la CDC** ... en tout cas, il y a tout lieu de l'envisager au regard des réflexions du gouvernement sur le livret A et le logement social qu'il finance à 70 % d'une part et sur la perspective de mutualisation des régimes de retraite d'autre part.

Sur la forme comme sur le fond, cette lettre est inacceptable. C'est pourquoi :

- **Nous appelons les salariés du groupe à se mobiliser pour faire valoir leur opposition à l'occasion des cérémonies prochaines de vœux à la CDC comme dans les filiales.**
- **Nous explorons les modalités de contestation juridique de « cette feuille de route » au regard du non respect du statut d'autonomie de la CDC et des prérogatives du Parlement.**
- **Nous interpellons les parlementaires membres de la Commission de surveillance et des commissions des Finances des deux assemblées sur cette forfaiture.**

Paris, le 15 janvier 2018

Contact : JP GASPAROTTO : 06 07 94 11 20